



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N° N° **023** /FECAFOOT/PDT/SG/DAF/22 PORTANT ATTRIBUTION
DU MARCHÉ RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET D'AUDIT POUR
L'AUDIT ORGANISATIONNEL ET DES RESSOURCES HUMAINES, L'AUDIT
COMPTABLE ET FINANCIER ET L'AUDIT DES INFRASTRUCTURES SUIVANT
LA PROCEDURE DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°
007/FECAFOOT/PDT/SG/DAF/22 DU 1^{er} FEVRIER 2022

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL

DECIDE :

Article 1 : le Cabinet **MOORE STEPHENS**, Tel : 242 00 75 85 ci- après désigné a été retenu comme adjudicataire du marché relatif à la consultation suscitée.

N° DU LOT	INTITULE DU PROJET	ENTREPRISE ADJUDICATRICE	DELAI D'EXECUTION	MONTANT TTC EN FCFA
Unique	Audit organisationnel et des ressources humaines, l'audit comptable et financier et l'audit des infrastructures	MOORE STEPHENS	90 jours	89 437 500

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé le, 18 avril 2022



LE PRESIDENT

ETO'O FILS Samuel